

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2478)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« et »

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.